

Document consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du Territoire de démocratie sanitaire du GARD

prenant en compte l'arrêté n°2022-2429 du 8 juin 2022 et l'arrêté n° 2022 – 4599 du 3 octobre 2022 et n° 2023-1155 du 20 mars 2023

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- 1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements

Titulaires	Suppléants
Mme Julie VERGNET-DELALONDE Directrice des affaires générales, des partenaires et des projets médicaux du CHU de NIMES – FHF	M. Roman CENCIC Directeur CH ALES en CEVENNES FHF
Dr Jean-François LAUZE Président CME CH ALES FHF	Professeur Michel PRUDHOMME Président CMECHU NIMES FHF
Dr Pierre KOVALEVSKY Président CME CH BAGNOLS SUR CEZE FHF	Dr Grégory MONNIER Président CME CHS UZES - FHF
Mme Magali BONNEFOND Directrice SSR Les Cadières FEHAP	M. Jean – Philippe SAJUS Directeur CH BAGNOLS SUR CEZE- FHF
M Cyril BAZIN Directeur Clinique les Sophoras NIMES FHP	M. Mickaël MAGNIER Directeur de la Clinique les Franciscaines FHP
Dr Toufik FINGE Président CME Clinique les Franciscaines FHP	Dr Guillaume COLLIN Président CME Clinique les Sophoras NIMES FHP

- 1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales

Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle ARNAL CAPDEVIELLE Directrice filière gériatrique territoriale CHU NIMES	M. Jean-Luc MONTAGNE Directeur EHPAD d'Aramon, de MONTFRIN, de REDESSAN et de CABRIERES
Mme Patricia VEZIGNOL Directrice régionale déléguée Fondation Diaconese	M. Olivier BOUGEARD Directeur MAS de Lauze NIMES- Korian
Mme Lidwine GUEIDAN Directrice MAS ALESTI	M. Jean-Luc MILLOT Président Association Cigalieres
M. Olivier DONATE Directeur Général UNAPEI 30	Mme Pauline ROI Association Sésame Autisme Occitanie Est
M. Bruno MODICA Président FNADEPA30	A désigner

- 1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
Mme Dominique MARINO Présidente du Comité Territorial Addictions France	Mme Julie ALBORGHETTI Directrice du développement CODES 30
M. Christian CAMELIS Vice-président Société Protection Nature GARD	A désigner
M. Alain VANCAPEROLLE Directeur territorial Croix Rouge Française	M. Nicolas FERRAN ARNAUD Directeur général Association CHRS La Clede ALES

- 1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
M. David COSTA URPS Médecins	A désigner. URPS Médecins
M. Jérôme LIOTIER URPS Médecins	M. David JUGE URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
Mme Valérie GARNIER URPS Pharmaciens	M. Luc DARDONVILLE URPS Masseurs Kinésithérapeutes
A désigner URPS Infirmiers	M. Matthieu REYNET URPS Infirmiers
Mme Sophie DEBANNE NAVAS URPS Sage-femmes	M. Arnaud LONGUET URPS Biologistes

- 1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire	Suppléant
M. Alexis VANDEVENTER Président du Syndicat Internes Languedoc Roussillon	A désigner

- 1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
Mme BRUNEL Stéphanie Préfiguratrice DAC 30	Mme Françoise DEMATEIS Présidente réseau de santé Bassin RESEDA ALES
Dr Aurélie BRUN BANDERRA MSP St Jean du Gard et Vallée Borgne	Mme Claire KOPPEL MSP Val de CEZE
Dr Philippe SERAYET CPTS Regards	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

- 1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements

Titulaire	Suppléant
M. Pierre COULOT Directeur Général ADENE Nîmes	Dr Herve GARCIN Directeur 3G SANTE

- 1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre

Titulaire	Suppléant
Dr Florian KOMAC CDOM 30	Dr Gilles CHAMOUTON CDOM 30

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend 10 membres :

- 2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
M. Gilbert ISOARD Génération Mouvement	M. Christian ROUGIER Président UNAPEI 30
Mme Monique EISLER Sésame Autisme Occitanie Est	Mme Josette VIDAL Sésame Autisme Occitanie Est
Mme Stéphanie CARRE APF30	M. Philippe FANTIN APF30
M. Serge VANNIERE Président délégué Gard	Mme Evelyne PESSIOT-GORISSE Adjointe à la déléguée - UNAFAM

Union Nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques (UNAFAM)	
Mme Denise STRUBEL Vice-présidente FRANCE ALZHEIMER 30	Mme Françoise DUQUENNE FRANCE ALZHEIMER 30
Mme Josiane VOIRIN UDAF GARD	A désigner

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
M. Michel CHIARELLI Union départementale CGT du GARD	A désigner
Mme Colette CASANOVA Union nationale des Syndicats autonomes (UNSA)	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

Article 5 : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Luc GIBELIN Vice-président du Conseil Régional	Mme Monique NOVARETTI Conseillère régionale

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
M. Christophe SERRE Vice-président du Conseil Départemental du Canton PONT SAINT ESPRIT	M. Robert CRAUSTE Conseiller départemental du Canton AIGUES - MORTES

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Mme Maryse GIANNACCINI Vice-présidente déléguée à la Protection de l'enfance et au soutien de la parentalité	Mme Nathalie ARNOUX Directrice Enfance et Petite Enfance

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
M. Régis BAYLE Président PAYS VIGANAIS	A désigner

M. Franck SEROPIAN Vice-président PAYS D'UZES	A désigner
---	------------

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre DE FARIA Maire de SAINT AMBROIX	M. Bernard MOUNIER Maire DES PLANTIERS
M. Jean-Yves CHAPELET Maire de BAGNOLS SUR CEZE	M. Serge BOURDANOVE Maire de BLAUZAC

Article 6 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
M. Mohamed MEHENNI Directeur départemental adjoint de la Cohésion Sociale du Gard (DDETS 30)	A désigner

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux et régionaux de la sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
Mme Anaïs AMALRIC JOARY Administratrice MSA LR	M Gaby SOUSTELLE Administrateur MSA du LANGUEDOC Vice-président du Comité Départemental 30 MSA LR
M. Alain CHELLOUL Directeur CPAM 30	Mme Sonia WATTIER CARSAT

Article 7 : Le 5ème collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
M. Bernard GUIRAUD Fédération Nationale de la Mutualité Française
M. Patrick RAUDIN

MAJ le 28 mars 2023

